

Exigences d’immatriculation de l’OPINB

Candidatures de l’extérieur du Canada

Demande auprès du Service national d’évaluation infirmière (SNEI)

Un dossier de candidature avec copie des diplômes doit être transmis au Service national d’évaluation infirmière (SNEI) à des fins de vérification et d’évaluation.

Demande à l’OPINB et paiement des droits

Après réception du rapport consultatif du SNEI, une demande d’immatriculation doit être transmise à l’OPINB, accompagnée du paiement des droits en vigueur.

Compétence linguistique

Transmission d’une preuve de compétence linguistique en anglais ou en français.

Actualité de la pratique (5 dernières années)

Obligation de fournir une preuve de nombre d’heures de pratique infirmière (II/RN) au cours des cinq (5) dernières années, au moyen d’une déclaration sous serment attestant de l’expérience professionnelle récente, ou une preuve de réussite d’un programme de formation infirmière au cours des cinq dernières années.

Évaluation de compétence et cours d’appoint (facultatif)

Compléter l’évaluation d’Inspire Évaluations mondiales et suivre les cours recommandés pour combler les lacunes de compétence constatées.

Formation complémentaire obligatoire de l’OPINB

Les candidates/candidats des zones 2, 3, 4 et 5 doivent suivre une formation complémentaire obligatoire composée de modules d’apprentissage et de lectures des normes et des directives de l’OPINB.

Formation obligatoire au CCNB/NBCC

Obligation de réussir des cours obligatoires (en ligne et/ou en personne) au Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) ou au New Brunswick Community College (NBCC).

Immatriculation provisoire (IPROV)

Délivrance d’une IPROV de 6 mois renouvelable accompagnée d’exigences de formation.

Stage clinique supervisé

Durant les six mois de l’immatriculation provisoire renouvelable.

Examen d’admission à la profession

Les candidates/candidats doivent réussir l’examen d’admission à la profession (NCLEX-RN).

ZONE 1

ZONE 2

ZONE 3

ZONE 4

ZONE 5

Demande au SNEI

Demande à l’OPINB et paiement des droits

Au compétence linguistique

Actualité de la pratique

Évaluation de compétence et cours d’appoint (facultatif)

Formation complémentaire obligatoire de l’OPINB

Cours du CCNB (ou NBCC)
La profession infirmière au Canada

Cours du CCNB/NBCC
La profession infirmière au Canada,
Administration de médicaments,
Évaluation de la santé, stage clinique
supervisé (160 heures)

Cours du CCNB/NBCC
Tous les cours de transition,
incluant le stage clinique
supervisé et le préceptorat

IPROV de 6 mois renouvelable avec restrictions
Les restrictions concernent le domaine d’exercice et
l’obligation de combler les lacunes de formation constatées.

IPROV délivrée

Stage clinique supervisé (SCS)
SCS de 320 heures heures (possibilité de terminer après 140
heures si les exigences sont remplies)

Examen d’admission à la profession
Obligation de réussir l’examen d’admission à la profession (NCLEX-RN)

Rattrapage

NON

OUI

Immatriculation accordée



ZONE 1

États-Unis, Nouvelle-
Zélande, Australie

ZONE 2

Royaume-Uni, Kenya, Irlande

ZONE 3

France, Belgique, Suisse,
Hong Kong

ZONE 4

Inde, Philippines, Maroc,
Liban

ZONE 5

Tous les autres pays

**Aide financière
provinciale** Pour
connaître les possibilités,
écrire à
ienifnavigation@gnb.ca

Dans le présent document, le féminin prévaut pour ne pas nuire à la lecture et en reconnaissance de la réalité majoritairement féminine de la profession, mais est employé sans préjudice et désigne aussi les hommes et les membres des communautés LGBTQ2+.

Juillet 2026